

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

| | |
|--|---|
| <p>Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle 34 avenue du Centre 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX</p> <p>Téléphone: 01.61.37.10.72 et 10.73 Fax. : 01.61.37.10.01</p> | <p>Demande d'autorisation d'emploi d'un enfant non dégagé de l'obligation scolaire dans une entreprise de spectacles, cinéma, radio, télévision ou enregistrement sonore</p> <p>Articles L 211-6 et suivants du code du travail</p> |
| <p>Nom adresse et numéro de <u>téléphone de l'entreprise</u></p> | |
| <p>Nom, Prénoms date et lieu de naissance de l'enfant Pseudonyme</p> | |
| <p>Montant de la rémunération (par cachet, par jour ou par périodes plus longues) Préciser selon le cas</p> | |
| <p>Nom, Prénom du ou des représentants légaux Profession, adresse, numéro de téléphone</p> | |
| <p>Qualité (il y a lieu de préciser la situation de chacun des deux parents - situation de mariage, d'union libre, de divorce, de séparation de parent isolé)</p> | |
| <p>Titre du film, de la pièce, du spot publicitaire...</p> | |
| <p>Durée du film (éventuellement nombre de séquences, épisodes et durée)</p> | |
| <p>Lieux et dates des tournages (à indiquer aussi précisément que possible)</p> | |
| <p>Date de début et de fin d'emploi</p> | |
| <p>Rythme et fréquence des périodes de travail</p> | |
| <p>L'enfant travaille-t-il : pendant les périodes scolaires le soir le mercredi le week-end pendant les vacances scolaires</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>Identité de la personne de l'entreprise qui surveillera effectivement l'enfant en dehors des périodes de travail effectif</p> | |
| <p>Des membres de la famille de l'enfant exerceront-ils également une surveillance</p> <p>Lesquels ?</p> | |
| <p>Dispositions prises pour assurer la fréquentation scolaire de l'enfant</p> | |

Date de la demande

Nom et qualité du représentant de l'entreprise

A cette demande, doivent être annexés : .

- 1) les antécédents professionnels de l'enfant (s'ils n'ont pas été déjà communiqués au service)
- 2) une autorisation du ou des représentant (s) légal (aux) de l'enfant,
- 3) les parties du scénario où apparaît l'enfant.
La trame dramatique des autres scènes est suffisante, si elle permet l'intelligence de la production
- 4) un certificat de scolarité émanant de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant ainsi que le détail des mesures prises pour compenser le préjudice à la fréquentation scolaire
- 5) une pièce établissant l'état-civil de l'enfant
- 6) un certificat médical de l'enfant délivré par un médecin pédiatre spécialisé
(CENTRE MEDICAL DE LA BOURSE - 26 rue Notre-Dame des victoires- 75002 PARIS)